



Impayés xxxxxxxxxxxx

Par **Occitanie**, le 15/11/2019 à 22:48

Bonjour,

Ce matin j'ai reçu un sms de la part de xxxxxx concernant un impayés de 2016 au nom de mon compagnon.

J'ai donc appelé, une personne m'a demandé de régler de suite la somme de 1156,01€, ou d'établir un échelonnement.

Or, mon compagnon n'a pas connaissance de cet impayé.

À ma demande xxxxxx a ensuite envoyé un mail avec 2 documents, dont un document notification de cession et le second un document avec le montant à rembourser avec des intérêts.

Jusqu'à présent nous n'avons jamais entendu parlé de ce crédit. Et xxxxxx refuse de nous communiquer des informations complémentaires...

Que dois-je faire? J'ai dit que sans preuve, contrat ou autre je ne rembourse pas, de là ils sont devenus agressifs et on raccroché.

Comment faire, vers qui puis-je me tourner pour avoir plus d'informations?

Merci d'avance

Par **nihilscio**, le 15/11/2019 à 23:23

Bonjour,

Vous avez très bien répondu. Au créancier d'apporter la preuve de sa créance. Tant qu'on ne vous produit pas cette preuve, le mieux est de persister à nier que vous devez quoi que ce soit. Inutile de chercher à en savoir plus.

Par **Occitanie**, le **16/11/2019** à **08:25**

Bonjour, merci pour votre réponse ça me rassure.

xxxxxx n a pas ma bonne adresse postale, juste mon email.
S il le contacte à nouveau je demanderai des informations complémentaires.
Merci

Par **nihilscio**, le **16/11/2019** à **09:18**

[quote]

S il le contacte à nouveau je demanderai des informations complémentaires.

[/quote]

Ils se laisseront plus vite si vous refusez de répondre. Discuter, demander des informations, c'est commencer à céder. Tout au plus peut-on s'autoriser à nier la dette.

Par **amajuris**, le **16/11/2019** à **10:03**

bonjour,

ce serait à votre compagnon de répondre à cette société puisque ce serait une dette de votre compagnon.

la société de recouvrement n'a pas à répondre à vos demandes puisque cette dette ne vous concerne pas.

salutations

Par **nihilscio**, le **16/11/2019** à **10:19**

Elle n'a pas non plus à réclamer sa créance à une autre personne que le débiteur.

Par **jos38**, le **16/11/2019** à **10:52**

bonjour. vous avez reçu un sms: comment ont ils eu votre numéro de mobile ? d'autant plus que la dette est au nom de votre compagnon?

Par **morobar**, le 16/11/2019 à 11:53

Bonjour,

[quote]
comment ont ils eu votre numéro de mobile

[/quote]

En voila une bonne question, vu d'ici le compagnon en question parait bien créateur de la dette, même si elle est vraisemblablement prescrite, compte tenu de la cession intervenue qui en général concerne les créances irrécouvrables.

Par **Occitanie**, le 16/11/2019 à 19:45

Mon compagnon n a jamais eu d appels ni de sms ou courrier. Pour ma part je ne leur reponds plus , cela ne me concerne pas.

Mais j aimerais savoir si le seul document en notre possession (cession de dettes) nous oblige à payer?

Par **Occitanie**, le 16/11/2019 à 19:48

J ai pourtant demandé comment on t il eu mon numéro et pourquoi m appeler d abbord à moi... je laisse courrir nous verrons buen par la suite si ils nous apportent plus de détails...

Par **jos38**, le 16/11/2019 à 20:28

bonsoir. morobar, ci-dessus, pense que la dette est vraisemblablement prescrite

Par **nihilscio**, le 16/11/2019 à 20:33

[quote]
Mais j aimerais savoir si le seul document en notre possession (cession de dettes) nous oblige à payer?[/quote]

Pierre prétend que vous lui devez de l'argent et c'est Paul qui vient vous le réclamer. Ce dernier doit vous apporter deux justifications : tout d'abord celle de votre dette envers Pierre et ensuite celle de la cession des droits de Pierre à son profit. Il manque encore la première justification. Ce n'est pas à vous de la réclamer, c'est à lui de la produire.

Par **Occitanie**, le 16/11/2019 à 20:51

Merci pour votre réponse

Par **BrunoDeprais**, le 17/11/2019 à 10:31

Bonjour

Personne n'a pensé à la tentative d'escroquerie?

Reclamer une dette par sms.....

Arrêtez de répondre, ne perdez pas votre temps, et si vous devez bel et bien de l'argent ils se manifesteront en bonne et due forme, ne vous inquiétez pas pour ça.